

Bruxelles, le 24.7.2020
COM(2020) 606 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Programme et plan d'action antidrogue de l'UE 2021-2025

Annexe 1

Plan d'action antidrogue de l'UE (2021-2025)

A) SÉCURITÉ RENFORCÉE - PERTURBER LES MARCHÉS DES DROGUES

Priorité stratégique 1. Perturber et démanteler les grandes organisations criminelles liées à la drogue qui présentent un risque élevé et opèrent dans les États membres de l'UE, en sont issues ou les ciblent, et s'attaquer à leurs liens avec d'autres menaces pesant sur la sécurité

Actions	Domaine prioritaire correspondant	Calendrier	Responsabilité
Action 1. Continuer à améliorer: i) le cycle politique de l'UE visant à lutter contre la grande criminalité internationale organisée (EMPACT), sur la base de son évaluation de 2020 et en tenant compte de la SOCTA ¹ 2021; ii) les conclusions et recommandations des rapports annuels européens sur les drogues de l'OEDT ² et du rapport sur les marchés des drogues dans l'UE publié par l'OEDT et Europol; et iii) en tenant compte des enseignements tirés de l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les marchés des drogues. Accroître la coordination et la coopération afin d'obtenir des résultats plus concrets en matière d'enquêtes, notamment dans le cadre d'EMPACT, renforcer l'échange d'informations sur les organisations criminelles liées à la drogue, sur le plan intérieur et sur le plan international, et intensifier l'utilisation de l'application de réseau d'échange sécurisé d'informations (SIENA).	1.1	2021-2025	Commission européenne États membres Europol OEDT
Action 2. Renforcer le partage d'informations et l'analyse de la relation entre la criminalité liée aux marchés de la drogue (production, trafic et distribution) et i) d'autres formes graves de criminalité, notamment la traite des êtres humains, le trafic de migrants,	1.1 1.2	2021-2025	Commission européenne

¹ Évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée.

² Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

le trafic d'armes à feu et le terrorisme; ii) les formes graves de criminalité, y compris la violence/les homicides liés à la drogue, la corruption et le blanchiment de capitaux, qui facilitent les activités des organisations criminelles.			États membres Europol OEDT Frontex
Action 3. Donner la priorité aux enquêtes sur les organisations et réseaux criminels liés à la drogue qui présentent le risque de sécurité le plus élevé dans l'UE, grâce à la mise en place par les États membres, avec le soutien d'Europol, d'un processus de sélection des cibles de grande importance. Le dépistage d'avoirs et les enquêtes financières devraient faire partie intégrante de ces enquêtes, afin d'aboutir à la confiscation effective des produits des crimes liés à la drogue. Renforcer la coopération et la coordination des activités opérationnelles au sein de l'UE et entre les États membres, les pays tiers concernés et Europol; également renforcer la coopération avec Eurojust dans le cadre des poursuites judiciaires y afférentes.	1.1 1.2	2021-2025	Commission européenne États membres Europol Frontex Eurojust
Action 4. Veiller à ce que les États membres donnent aux services répressifs un accès rapide aux informations financières afin de leur permettre de mener des enquêtes financières efficaces sur les organisations criminelles liées à la drogue, notamment: i) en utilisant pleinement les informations détenues par les cellules de renseignement financier (CRF) dans les conditions définies par la directive relative à l'utilisation d'informations financières [directive (UE) n° 2019/1153]; ii) en utilisant plus efficacement les informations recueillies par les bureaux de recouvrement des avoirs afin d'identifier et de suivre les gains liés au trafic de drogue, en vue d'une éventuelle décision ultérieure de gel et de confiscation de ces gains. Renforcer la formation des services répressifs, des enquêteurs judiciaires et des unités spécialisées locales et régionales chargées des procédures de saisie des avoirs d'origine criminelle.	1.2.	2021-2025	Commission européenne États membres Europol Eurojust CEPOL
Action 5. Accroître la coopération et resserrer les liens entre les autorités fiscales/douanières et les services répressifs, afin i) d'améliorer les enquêtes, ii) de détecter les	1.2.	2021-2025	Commission européenne

activités de blanchiment de capitaux fondées sur le commerce, iii) de perturber les activités criminelles et iv) d'empêcher la réinjection des gains tirés des marchés de la drogue dans des activités criminelles ou dans l'économie légale. Les États membres sont encouragés à développer leur expertise et leurs ressources en ce qui concerne les systèmes bancaires et de transfert monétaire non conventionnels utilisés par les organisations criminelles liées à la drogue (par exemple, Hawala).			États membres Europol Frontex
Action 6. Recenser et classer par ordre de priorité les coopérations possibles avec les pays à haut risque du point de vue de la production et du trafic de stupéfiants, afin i) de faciliter l'accès des États membres à des informations financières et autres pour renforcer la capacité des autorités compétentes à mener des enquêtes financières et ii) de dépister et d'identifier les produits de la criminalité liée à la drogue et de veiller à ce que les décisions de saisie et de confiscation rendues dans l'UE soient exécutées.	1.2.	2021-2025	Commission européenne États membres Europol Eurojust
Action 7. Réfléchir aux moyens de lutter davantage contre le cryptage et les autres nouvelles méthodes technologiques employées par les organisations criminelles actives sur les marchés des drogues afin d'éviter de se faire repérer et de dissimuler leurs communications. Accroître le partage en temps réel des informations exploitables pouvant donner lieu à des poursuites au sein des États membres, d'Europol et d'Eurojust et entre ces différents acteurs.	1.2.	2021-2025	Commission européenne États membres Europol Eurojust OEDT
Action 8. Après la confiscation effective des avoirs, prendre en considération la réutilisation sûre et sécurisée des instruments saisis et confisqués à l'appui des mesures de réduction de la demande et de l'offre de drogue. La Commission européenne examinera ce point plus en détail dans le cadre de l'éventuelle révision de la directive concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union européenne (directive 2014/42/UE).	1.2.	2021-2025	Commission européenne États membres
Action 9. Veiller à ce que les programmes de coopération de l'UE en matière de drogue dans le monde soient en place et mis en œuvre avec les régions et pays tiers. Renforcer l'analyse stratégique et opérationnelle conjointe i) en associant les agences de l'UE	1.3.	2021-2025	Commission européenne

concernées telles que l'OEDT et Europol et ii) en rendant compte régulièrement et en temps utile des informations pertinentes et opérationnelles entre les programmes de coopération et ces agences de l'UE.			SEAE Europol OEDT
Action 10. Améliorer les dialogues de l'UE sur les drogues qui se concentrent sur certains itinéraires empruntés pour le trafic de drogue passant par les marchés de production, de transit et de consommation. Des dialogues réguliers devraient être menés avec la région et les pays des Balkans occidentaux, les pays du Partenariat oriental, la région et les pays d'Asie centrale, la Russie, les États-Unis, ainsi que les régions et pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, des dialogues sur les questions liées aux drogues devraient être amorcés avec la Chine, l'Iran et la Colombie. La possibilité d'amorcer d'autres dialogues avec d'autres pays ou régions sera examinée en fonction de l'évolution des circuits d'acheminement et de l'origine de l'offre de drogue, mais aussi de la situation internationale.	1.3.	2021-2025	Commission européenne SEAE

Priorité stratégique 2. Renforcer la détection du trafic illicite de grandes quantités de drogues et de précurseurs de drogues aux points d'entrée et de sortie de l'UE

Actions	Domaine prioritaire correspondant	Calendrier	Responsabilité
Action 11. Soutenir les activités menées aux principaux points d'entrée et de sortie du trafic de drogue en renforçant et en favorisant la mise au point d'une analyse des risques en matière douanière, de méthodes d'enquête et d'autres politiques, contrôles et procédures pertinents pour lutter contre le trafic de drogue. Assurer une coordination et une coopération structurées ainsi que l'échange en temps réel de renseignement sur la criminalité et des enquêtes coordonnées dans l'UE en recourant aux services des agences compétentes de l'UE, telles qu'Europol et Frontex, pour soutenir les États membres. On devrait en outre faire en sorte que l'application de communication sécurisée de	2.1	2021-2025	Commission européenne États membres Frontex Europol

l'Organisation mondiale des douanes puisse échanger des informations avec l'application SIENA, au moyen d'une communication de système à système.			
Action 12. Aider les États membres à mettre au point des technologies de détection efficaces à même de déceler la présence de drogues et de précurseurs dans les conteneurs, les camions et les navires, en mettant l'accent sur les grands ports, aéroports et gares ferroviaires ainsi que sur les principaux points de passage frontaliers terrestres.	2.1	2021-2025	Commission européenne États membres Frontex Europol
Action 13. Améliorer la coordination et la coopération structurées entre les douanes et Frontex, Europol et l'OEDT, ainsi que l'échange d'informations douanières afin que celles-ci soient interoperables et puissent être combinées à celles des services répressifs et des services du contrôle aux frontières. Augmenter le nombre d'experts douaniers au sein d'Europol et renforcer la capacité des garde-frontières de Frontex à détecter le trafic de drogue aux frontières de l'UE.	2.1	2021	Commission européenne États membres Frontex Europol OEDT
Action 14. Établir les liens et la coopération nécessaires avec les autorités de l'aviation civile et les autorités maritimes compétentes afin de garantir des enquêtes efficaces et efficientes ainsi que la détection des drogues dans les aéroports et les ports. Renforcer la coopération internationale avec les autorités de l'aviation civile et les autorités maritimes dans les pays partenaires clés, le long des principaux itinéraires empruntés pour le trafic de drogue.	2.1 2.2	2021	Commission européenne États membres Frontex SEAE
Action 15. Continuer à financer le Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N) et à lui fournir un modèle de gouvernance viable à long terme. Assurer l'échange d'informations et la coopération avec les agences compétentes de	2.2	2021	Commission européenne États membres

l'UE.			MAOC-N Europol Frontex OEDT
Action 16. Instaurer, au sein d'Europol, une plateforme commune de fusion du renseignement en matière de drogue, qui comprenne des représentants des États membres et dispose de points de contact dotés de capacités sécurisées d'échange d'informations dans les régions et pays tiers constituant des plaques tournantes du trafic de drogue. Assurer l'échange de renseignement en temps réel, l'analyse et le soutien aux opérations en direct ciblant les organisations criminelles internationales de trafic de drogue qui nuisent à l'UE.	2.2	2021	Commission européenne États membres Europol Frontex OEDT
Action 17. Conclure des accords entre l'Union européenne et les pays tiers où se trouvent des plaques tournantes de trafic de drogue, afin de permettre aux agences compétentes de l'UE, telles qu'Europol et Frontex, d'échanger des informations et des données, y compris des données à caractère personnel et opérationnel.	2.2	2021	Commission européenne

Priorité stratégique 3. Renforcer l'efficacité de la surveillance des circuits logistiques et numériques exploités pour la distribution de drogues en petites et moyennes quantités et accroître les saisies de substances illicites introduites clandestinement via ces circuits, en étroite coopération avec le secteur privé

Actions	Domaine prioritaire correspondant	Calendrier	Responsabilité
Action 18. Surveiller les marchés de la drogue sur l'internet et le darknet par la mise en	3.1	2021	Commission

œuvre de l'action préparatoire proposée par le Parlement européen sur la surveillance 24h/24, 7j/7 du darknet afin d'obtenir des résultats complets ³ . Renforcer les capacités de l'OEDT et d'Europol dans ce domaine.			européenne Europol OEDT
Action 19. Analyse de faisabilité opérationnelle de la manière dont les services postaux et les services express peuvent détecter et prévenir la distribution de substances illicites dans les envois postaux ⁴ . Conclure des protocoles d'accord dans le but de renforcer la coopération entre les services répressifs, les douanes, les services postaux et express et les prestataires de services de paiement électronique.	3.2	2021-2025	Commission européenne États membres Europol OEDT
Action 20. Favoriser le développement, l'utilisation et l'échange de bonnes pratiques et d'équipements entre les États membres en ce qui concerne la surveillance des envois postaux suspects par le recours à des solutions comme les chiens anti-drogue et/ou les appareils à rayons X. Il convient notamment d'étudier le rôle des nouvelles technologies et, en particulier, de l'intelligence artificielle à cet égard.	3.2	2021-2025	Commission européenne États membres
Action 21. Sensibiliser à la nécessité de concentrer les actions sur les filières du trafic de drogue qui font actuellement l'objet d'une surveillance insuffisante par les services répressifs, en instaurant ou en renforçant des méthodes de surveillance et d'enquête pour les ports maritimes et fluviaux, terrains d'aviation et gares ferroviaires d'importance secondaire. Associer les agences de l'UE concernées pour soutenir les États membres dans ces activités.	3.3	2021-2025	Commission européenne États membres Europol OEDT

³ Pour plus de détails, voir le poste 18 02 77 04 — Action préparatoire — Surveillance coordonnée du darknet au niveau de l'Union européenne afin de lutter contre les activités criminelles, figurant à la page 61 de l'annexe 3, commentaires budgétaires PP/PA.

⁴ Envoi postal: un envoi portant une adresse sous la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé par le prestataire de services postaux. Il s'agit, en plus des envois de correspondance, par exemple de livres, de catalogues, de journaux, de périodiques et de colis postaux contenant des marchandises avec ou sans valeur commerciale.

Priorité stratégique 4. Démanteler la production et la transformation de drogues, prévenir le détournement et le trafic de précurseurs pour la production de drogues illicites et éradiquer la culture illégale

Actions	Domaine prioritaire correspondant	Calendrier	Responsabilité
Action 22. Renforcer les activités opérationnelles des services répressifs et leur coopération avec les autorités administratives et d'autres parties compétentes en ce qui concerne la lutte contre la criminalité environnementale liée à la production et au trafic de drogues illicites. Développer des technologies de détection, l'échange d'informations et les enquêtes coordonnées en associant les agences de l'UE concernées pour soutenir les États membres.	4.1	2021	Commission européenne États membres Europol OEDT
Action 23. Relever les principaux défis recensés dans le cadre de l'évaluation de la législation relative aux précurseurs de drogues, en particulier la nécessité de relever le défi posé par les précurseurs sur mesure.	4.1	2021	Commission européenne États membres
Action 24. Détecter, suivre et démanteler les installations de production de drogues illicites dans l'UE, y compris en ciblant les précurseurs et les précurseurs sur mesure, en améliorant les enquêtes médico-légales et le renseignement et en en faisant un meilleur usage ainsi qu'en élaborant et en développant des techniques de détection.	4.1	2021-2025	États membres Europol OEDT
Action 25. Envisager de lancer une étude évaluant l'efficacité de la décision-cadre 2004/757/JAI du Conseil du 25 octobre 2004 concernant l'établissement des dispositions minimales relatives aux éléments constitutifs des infractions pénales et des sanctions applicables dans le domaine du trafic de drogue, en vue de modifier des aspects éventuellement obsolètes et de renforcer les domaines en fonction des besoins.	4.1	2022	Commission européenne
Action 26. Continuer à soutenir et à suivre les résultats des autres programmes de développement et des interventions anti-drogue connexes axées sur le développement dans	4.2	2021-2025	Commission

les pays d'origine des drogues illicites, notamment par l'échange de bonnes pratiques et d'expertise technique, l'apprentissage entre pairs et l'engagement au niveau mondial et avec les organisations internationales.			européenne États membres SEAE
--	--	--	--

B) PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Priorité stratégique 5. Prévenir la consommation de drogues, améliorer la prévention de la criminalité et sensibiliser aux effets néfastes des drogues sur les citoyens et les communautés

Actions	Domaine prioritaire correspondant	Calendrier	Responsabilité
Action 27. Des campagnes dans toute l'UE s'adressant aux parents, aux enseignants et aux décideurs locaux, qui les sensibilisent au rôle qu'ils peuvent jouer pour empêcher les jeunes et les autres groupes cibles de prendre des drogues illicites et de s'adonner à des comportements à risque et à des activités (criminelles) liées au marché de la drogue.	5.1 5.3	2021-2025	Commission européenne États membres OEDT
Action 28. Généraliser le déploiement du programme européen de formation en matière de prévention (EUPC) et mettre le manuel à jour si nécessaire.	5.1	2022-2025	États membres OEDT
Action 29. Développer la section sur les modèles de prévention et les autres informations pratiques et fiables dans le domaine de la prévention, disponible sur le portail des meilleures pratiques de l'OEDT, et encourager l'adoption plus large de programmes de prévention avec les mesures qui se sont révélées efficaces.	5.1	2022-2025	États membres OEDT
Action 30. Déployer des communications d'alerte rapide et des notifications de	5.1	2021-2025	OEDT

renseignements rapides et ciblées lorsque des substances dangereuses, y compris de nouvelles substances psychoactives (NSP), ou d'autres menaces émergentes apparaissent sur le marché.			Europol
Action 31. i) Favoriser et soutenir les travaux et les meilleures pratiques du Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) et d'autres projets pertinents en vue de réduire la récidive chez les jeunes auteurs de délits liés à la drogue; ii) encourager des stratégies globales pour gérer les quartiers confrontés à des niveaux élevés de toxicomanie et de criminalité liée à la drogue et iii) soutenir des mesures qui créent un environnement plus protecteur pour les communautés touchées par la consommation et la vente de stupéfiants ou la criminalité liée à la drogue.	5.2	2021-2025	Commission européenne États membres REPC

C) LUTTER CONTRE LES DOMMAGES LIÉS À LA DROGUE

Priorité stratégique 6. Améliorer l'accès à des options thérapeutiques qui répondent à l'éventail des besoins en matière de santé et de réadaptation des personnes victimes de dommages causés par la toxicomanie

Actions	Domaine prioritaire correspondant	Calendrier	Responsabilité
Action 32. Développer et améliorer l'accès à des services efficaces de traitement de la toxicomanie, de réduction des risques et de réadaptation, y compris les services destinés aux personnes souffrant de comorbidité, en vue i) de réduire la consommation de drogues illicites et de nouvelles substances psychoactives (NSP); ii) de réduire l'usage problématique de drogues; iii) de réduire la prévalence de la toxicomanie et des risques et dommages sanitaires et sociaux liés à la drogue, et iv) de soutenir la réhabilitation et l'intégration/la réinsertion sociale des consommateurs de drogue problématiques et dépendants.	6.1 6.2 6.3	2021-2025	Commission européenne États membres OEDT Agence européenne des médicaments
Action 33. i) Soutenir l'innovation dans l'administration du traitement; ii) améliorer et favoriser l'utilisation des options de prestation de soins de santé électroniques et mobiles	6.1 6.2	2021-2025	Commission

et de nouvelles pharmacothérapies, afin d'améliorer l'accès à la drogue pour tous les groupes cibles; et iii) évaluer l'efficacité de ces solutions, avec la possibilité de renforcer les interventions qui se sont révélées les plus efficaces.			européenne États membres OEDT Agence européenne des médicaments
Action 34. Cerner la physiologie de genre de la toxicomanie. Recenser et réduire les obstacles au traitement et à l'utilisation des services pour les femmes toxicomanes, et améliorer les options thérapeutiques pour y inclure des stratégies spécifiques à chaque sexe. Veiller à ce que ces services soient sensibles aux besoins des femmes, notamment en ce qui concerne l'aide à l'enfance. Lancer des actions de sensibilisation à l'intention des femmes toxicomanes et leur faire connaître l'existence d'un traitement axé sur les femmes.	6.2	2021-2025	Commission européenne États membres OEDT
Action 35. Étendre la base des éléments probants à l'administration de traitements, y compris une meilleure compréhension de l'échelle et des tendances en matière d'utilisation de stimulants et de cannabis. Améliorer également la compréhension des besoins en matière de traitement et des éléments constitutifs d'une intervention efficace lorsqu'il s'agit de réagir aux problèmes liés aux stimulants ou au cannabis.	6.1 6.2 6.3	2021-2025	États membres OEDT Agence européenne des médicaments
Action 36. Fournir aux intervenants pluridisciplinaires (personnel travaillant dans les services spécialisés et personnes chargées de traiter les questions liées à la drogue dans les services génériques de santé ou d'assistance sociale) des compétences actualisées qui reflètent l'évolution des besoins de la population cible et les nouveaux développements dans notre compréhension de ce qui constitue une prise en charge efficace. i) Encourager l'échange de bonnes pratiques, tant sur le plan des compétences de base que des compétences spécialisées; ii) soutenir l'établissement de normes de qualité en matière de formation; iii) encourager les partenariats entre prestataires de formation et iv) recenser les programmes qui couvrent à la fois les compétences de base et les compétences	6.1 6.2 6.3	2021-2025	États membres OEDT

avancées.			
Action 37. Poursuivre et développer la mise en œuvre des normes minimales de qualité de l'UE adoptées par le Conseil en 2015 ⁵ et des lignes directrices fondées sur des données probantes dans les politiques et les programmes nationaux en matière de lutte contre la drogue.	6.1 6.2 6.3	2021	Commission européenne États membres OEDT

Priorité stratégique 7. Accroître l'efficacité des interventions de réduction des risques et des dommages afin de protéger la santé des consommateurs de drogues et de la population

Actions	Domaine prioritaire correspondant	Calendrier	Responsabilité
Action 38. Développer, intensifier et améliorer l'accès à des mesures efficaces de réduction des dommages. Étendre encore l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine entre les États membres et avec des partenaires tels que les pays tiers, les régions et les organisations internationales.	7.1 7.3	2021	Commission européenne États membres OEDT
Action 39. Améliorer et accroître la capacité à détecter, évaluer et réagir aux niveaux des États membres et de l'UE, notamment par la coopération avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et par l'intermédiaire du système d'alerte précoce de l'UE, en cas d'épidémies, ainsi que de modifications importantes du comportement en matière de toxicomanie et de consommation de nouvelles substances psychoactives (NSP).	7.1	2021	Commission européenne États membres OEDT ECDC

⁵Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre du plan d'action antidrogue de l'UE (2013-2016) en ce qui concerne des normes minimales de qualité pour la réduction de la demande de drogue dans l'Union européenne 11985/15.

Action 40. Encourager et soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine des outils de détection des drogues afin de prévenir la conduite sous influence.	7.4	2021-2025	Commission européenne États membres OEDT
Action 41. Déterminer les options politiques possibles dans le contexte de la conduite sous l'emprise de stupéfiants, notamment en évaluant s'il y a lieu d'inclure des considérations sur les drogues dans la recommandation de l'UE sur le taux d'alcoolémie autorisé au volant.	7.4	2022	Commission européenne
Action 42. Accroître la disponibilité, la mise en œuvre efficace, le suivi et l'évaluation des mesures de substitution prévues aux sanctions coercitives pour les délinquants toxicomanes, tels que (sursis assorti d'une obligation de) traitement, réadaptation et guérison, et réinsertion sociale. Suivi de l'étude sur les mesures de substitution aux sanctions coercitives en réponse aux infractions à la législation sur les stupéfiants et à la criminalité liée à la drogue conclue en 2016, par exemple au travers d'une éventuelle recommandation de la Commission sur le sujet. Inclure cette dimension dans le dialogue et la coopération politiques avec les pays partenaires.	7.5	2021-2025	Commission européenne États membres OEDT
Action 43. Introduire et renforcer des mesures visant à réduire les surdoses mortelles et non mortelles, notamment l'augmentation de la disponibilité, de l'utilisation et de l'accès au niveau communautaire aux antagonistes des opiacés (naloxone) et d'autres mesures de réduction et d'action, et le soutien à l'évaluation de méthodes efficaces et à l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine.	7.2 7.6	2021	États membres OEDT
Action 44. Renforcer les efforts visant à partager les données scientifiques et toxicologiques: i) renforcer les méthodes d'analyse, tester et encourager de nouvelles techniques; ii) échanger les meilleures pratiques et développer des formations communes; iii) renforcer la coopération avec le Centre commun de recherche de la Commission et l'OEDT, et par l'intermédiaire de réseaux existants, tels que le groupe de travail sur la drogue du Réseau européen des instituts de police scientifique et le Réseau européen des laboratoires des douanes. Élaborer et recommander la mise en œuvre d'un ensemble de	7.6	2021	Commission européenne États membres OEDT

lignes directrices européennes en matière de toxicologie médico-légale pour les enquêtes sur les décès liés à la drogue.			
--	--	--	--

Priorité stratégique 8. Développer une stratégie globale et équilibrée de la consommation de drogues dans les prisons (réduire la demande et limiter l'offre)

Actions	Domaine prioritaire correspondant	Calendrier	Responsabilité
Action 45. Fournir aux États membres des lignes directrices afin de faciliter l'élaboration d'une réponse politique équilibrée et globale à l'usage de drogues dans les prisons.	8.1 8.2	2024	Commission européenne OEDT
Action 46. Mettre en place des formations pour le personnel pénitentiaire afin de mieux détecter les drogues qui entrent dans les prisons, mieux faire connaître cette problématique et mettre en œuvre des réponses fondées sur des données probantes dans le cadre de l'environnement carcéral.	8.2	2023	États membres CEPOL OEDT Eurojust

Gouvernance, mise en œuvre et suivi du programme antidrogue de l'UE

Actions	Calendrier	Responsabilité
Action 47. Améliorer le suivi, la collecte de données, l'analyse et la communication des données, et fournir des analyses complètes sur la pertinence par rapport à la situation de l'UE en matière de drogue et aux marchés de la drogue de l'UE, y compris les nouveaux	En cours	Commission européenne OEDT

défis liés à l'évolution de la politique internationale tant en matière de drogues licites qu'illicites à l'égard du cannabis. i) Renforcer l'OEDT et sa capacité d'analyse, y compris sur le plan des technologies et des méthodes nouvelles et innovantes. ii) Favoriser les évaluations des politiques et des interventions aux niveaux national, européen et international sur la base d'éléments probants. iii) Fournir un soutien adéquat au réseau de points focaux nationaux Reitox de l'OEDT dans les domaines de la santé et de la sécurité publiques, y compris le système d'alerte précoce.		Europol
Action 48. Renforcer les réponses et améliorer la préparation aux éventuels défis à venir, en recensant les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et en surveillant les incidences à court, moyen et long terme sur la prestation des services, les marchés de la drogue, les modes d'utilisation et les effets nocifs qui en découlent.	2021	Commission européenne États membres OEDT
Action 49. Promouvoir et renforcer le dialogue avec la société civile et la participation de celle-ci à sa mise en œuvre, à son évaluation et à sa contribution à l'élaboration des politiques en matière de drogue au niveau des États membres, de l'UE et au niveau international.	En cours	Commission européenne États membres Forum de la société civile sur la drogue
Action 50. Contribuer à l'élaboration du programme international en matière de drogue, conformément à l'approche et aux objectifs du programme antidrogue de l'UE, notamment en accélérant la mise en œuvre d'engagements multilatéraux conjoints, tels que le document final de 2016 de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème mondial de la drogue et dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la déclaration ministérielle de la Commission des stupéfiants de 2024.	En cours	Commission européenne SEAE
Action 51. Veiller à ce que la protection et la promotion des droits de l'homme soient pleinement intégrées dans les relations de l'UE avec les pays tiers, les régions et les organisations internationales, ainsi que dans l'aide extérieure à ceux-ci. En particulier, l'UE est fermement et catégoriquement opposée à la peine de mort en toutes	En cours	Commission européenne SEAE

circonstances, y compris pour les infractions liées à la drogue.		
Action 52. Réexaminer le mandat de l'OEDT à la suite de l'évaluation réalisée en 2019 ⁶ .	2021	Commission européenne
Action 53. Lancer une évaluation du programme et du plan d'action antidrogue de l'UE.	2024	Commission européenne

⁶ Pour plus d'informations, voir Drogues et toxicomanies – extension du mandat de l'Observatoire européen: <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12432-Revision-of-the-mandate-of-the-European-Monitoring-Centre-for-Drugs-and-Drug-Addiction>

Annexe 2

Indicateurs de performance

Indicateur de performance 1. La criminalité organisée et la violence en bande liées à la drogue (Europol, données/indicateurs relatifs aux homicides liés à la drogue de l'OEDT et études sur la violence liée aux gangs, l'intimidation et la participation à la criminalité organisée)

Indicateur de performance 2. Les menaces émergentes fondées (le cas échéant) sur des données provenant de sources d'informations pertinentes et tournées vers l'avenir, y compris le niveau des volumes de drogue consommés dans la communauté/les villes à partir de l'analyse des eaux usées provenant des villes qui participent actuellement à cet exercice. (Indicateur composite au niveau européen de l'OEDT, fondé sur les rapports et le baromètre de l'OEDT; groupe SCORE et OEDT; données relatives aux urgences; et études ciblées.)

Indicateur de performance 3. Tendances en matière de recouvrement des avoirs et nombre d'enquêtes financières déclenchées en rapport avec la drogue. (Europol, OEDT et sources ciblées)

Indicateur de performance 4. Les tendances en matière de nombre et de quantités de drogues illicites saisies, de nouvelles substances psychoactives (NSP) et de produits chimiques précurseurs devraient faire clairement la distinction entre les saisies de faible ampleur et les saisies importantes (données de l'OEDT et d'Europol par substance: le cannabis, y compris l'herbe de cannabis, l'héroïne, la cocaïne, le crack, l'amphétamine, la méthamphétamine, la MDMA et les nouvelles substances psychoactives; Commission européenne, OEDT et Europol sur les précurseurs)

Indicateur de performance 5. Système d'alerte précoce pour les nouvelles substances psychoactives (OEDT/Europol) et évaluation des risques liés aux nouvelles substances psychoactives (OEDT).

Indicateur de performance 6. Pourcentage de la perception par les citoyens de la sûreté et de la sécurité en relation avec la criminalité et la violence liées à la drogue et en matière de drogue, ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité perçues, y compris en ligne, des drogues illicites et des nouvelles substances psychoactives (NSP) en Europe (par âge et par sexe) (deux études Eurobaromètre au début de 2021 et en 2025).

Indicateur de performance 7. Pourcentage de la population qui consomme actuellement des drogues (au cours du mois écoulé), a consommé des drogues récemment (au cours de l'année écoulée) et a déjà consommé (usage au cours de la vie), par drogue et groupe d'âge (enquête générale sur la population de l'OEDT).

Indicateur de performance 8. Tendances concernant l'âge de la première consommation de drogues illicites, sur la base des données des enquêtes en milieu scolaire, en tenant compte du projet européen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et les autres drogues (ESPAD), du comportement de santé des enfants d'âge scolaire (HBSC) ou d'autres études pertinentes et, le cas échéant, de l'enquête sur la consommation de drogue dans la population générale (indicateur épidémiologique clé de l'OEDT).

Indicateurs de performance 9. Évolution de la morbidité et de la mortalité liées à la drogue. Rapports composites de l'OEDT et baromètre de l'incidence sur la santé de la consommation de drogue. Analyse des données disponibles provenant de sources établies et en développement sur: l'évolution des décès, maladies infectieuses et problèmes de santé liés à la drogue, y compris la consommation de drogue par injection et autres utilisations de drogue à risque ou comportements connexes. (OEDT)

Indicateur de performance 10. Mesures de disponibilité des services de traitement et de réduction des dommages. Disponibilité et couverture du traitement de substitution aux opiacés, disponibilité des programmes d'échange d'aiguilles et de seringues et couverture du dépistage et du traitement de l'hépatite C pour les consommateurs de drogue par injection. (OEDT)

Indicateur de performance 11. États membres disposant d'une politique complète et équilibrée de lutte contre la drogue dans les prisons – sur la base du nombre d'États membres appliquant une stratégie équilibrée en matière de lutte contre la drogue pour les prisons (rapports des EM).

Indicateur de performance 12. Contribution au programme de développement durable à l'horizon 2030 (rapport annuel de suivi d'Eurostat sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans le contexte de l'UE).